



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 12388

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre du logement et de la ville de lui donner des indications sur l'usage des standards téléphoniques automatiques dans les services administratifs placés sous son autorité. Il souhaite connaître les raisons qui ont présidé à l'installation de ces standards automatiques et le bilan qu'elle tire de leur fonctionnement.

Texte de la réponse

Conformément au décret n° 2007-992 du 25 mai 2007, relatif aux attributions du ministre du logement et de la ville, celui-ci a autorisé sur la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV), sur la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) conjointement avec le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et sur la direction générale de l'action sociale (DGAS) conjointement avec le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Les services administratifs du pôle « logement » sont essentiellement regroupés au sein de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). Cette direction est installée dans la Grande Arche de La Défense (Hauts-de-Seine) et bénéficie - au même titre que les autres directions du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables - du standard téléphonique de ce ministère. La réponse qui sera apportée à la question écrite n° 12382 du 4 décembre 2007 par le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables apportera les éléments d'information relatifs à la DGUHC. Les services du pôle « ville » sont pour leur part réunis au sein de la délégation interministérielle à la ville installée avenue du Président-Wilson à Saint-Denis La Plaine (Seine-Saint-Denis). Aucun standard téléphonique automatique n'est utilisé. Une standardiste réceptionne les appels reçus par la DIV et les oriente vers les services compétents. Enfin, le cabinet du ministre du logement et de la ville est installé au n° 72 de la rue de Varenne, à l'hôtel de Castries, dans le 7e arrondissement de Paris, qui appartient aux services du Premier ministre. Le standard de Matignon réceptionne et oriente les appels vers les personnes demandées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12388

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7611

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1463